33249

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR MENTOR,

Sur le projet de résolution tendant à faire annuller les dettes contractées pour achat de Noirs.

Séance du 24 Vendémiaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Lorsque tous les ressorts de l'humanité étoient brisés, des individus n'auroient peut-être pas rougi de réclamer publiquement des indemnités pour une cause qui ravale l'espèce humaine. Mais aujourd'hui ces ressorts sont rétablis & tendus dans toutes les ames honnêtes, pour repousser de semblables réclamations.

Rare
DC
141
.F79
no. 471

Le temps n'eſt plus où le Français avoit des eſclaves ; il ne doit plus avoir que des égaux & des frères.

Il eſt inutile de diſcuter ici les droits inviolables de l'homme en général : quelle que ſoit ſa couleur, il a les mêmes inclinations, le même cœur, les mêmes affections, le même penchant, à de légères nuances près. Cela ſuffit pour n'en faire qu'un même être, jouiſſant des mêmes privilèges, & libre par eſſence. Laiſſons au phyſique prendre la teinte des différens climats, variée ſelon les différens degrés de température, & conſervons au moral ſon uniformité, puiſqu'elle exiſte par-tout. Il n'y a que la cupidité & l'avarice inſatiables qui aient pu obſcurcir ces idées ſimples, & tracer une ligne de démarcation entre les blancs & les noirs, affreuſe ligne ! heureuſement détruite par la philoſophie.

Ce ſeroit vous faire injure, citoyens collègues, ſi je m'arrêtois à vous prouver qu'aucune puiſſance n'étoit excuſable de permettre d'acheter ou de vendre l'homme. Cet horrible trafic eſt contre l'ordre de la nature, & ſubverſif de toutes les vertus. Celui qui n'a point de répugnance à s'y livrer mérite (tranchons les termes) d'être vendu, & d'être réduit dans le plus dur eſclavage.

Si vous accordiez aux marchands de noirs l'objet de leur demande, ce ſeroit, en quelque ſorte, reconnoître, par cette faveur, la légitimité d'une dette qui n'eſt cependant fondée que ſur la plus révoltante des injuſtices. S'ils éprouvent des beſoins ; ſi le malheur s'appeſantit ſur eux, à leur tour, eh bien ! qu'ils invoquent les ſecours de la bienfaiſance nationale ; mais qu'ils ne déshonorent point l'humanité, en reſſuſcitant des ſouvenirs auſſi douloureux qu'humilians pour les infortunés Africains & leurs deſcendans. Que la perte d'un vil métal expie au moins le crime d'avoir oſé commercer ſur leurs ſemblables. Les ſueurs, les larmes, les fatigues des noirs ſont d'une aſſez grande compenſation ; quel prix a donc l'or, ſi de pareils dédommagemens ne ſuffiſent

point ! .. Sous ce rapport, la métropole ne doit rien à ces particuliers pour les noirs.

Des tyrans, des oppreſſeurs, doivent s'appliquer à faire oublier leurs torts, au lieu de les rappeler par une demande auſſi étrange qu'injuſte. Un génie tout-puiſſant, un génie tutélaire, a dérangé leurs ſpéculations abominables, & ils n'ont fait, ces hommes avides, que ſubir une chance qu'ils ne prévoyoient point.

Légiſlateurs, êtes-vous reſponſables, pour la nation, de ces ſortes d'engagemens ? avoit-elle conclu un pacte avec eux ? Quand bien même la France monarchique l'eût fait, il ſeroit à préſent de toute nullité.

Hommes durs, hommes impitoyables, qu'avez-vous à réclamer ? pourquoi, dans un ſénat auſſi auguſte, ſecouez-vous encore dans le lointain les fers de l'eſclavage ?

Ces noirs ſont-ils des troupeaux, pour que vous mettiez un prix à leur liberté ? Allez, tout eſt perdu pour vous à cet égard. Les eſclaves ne ſont plus, ils ſont morts pour vous ; des hommes, des cultivateurs, des défenſeurs de la patrie les ont remplacés.

Les Légiſlateurs ne peuvent, ſans violer les principes, donner le ſceau de leur approbation à la demande faite par ces odieux ſpéculateurs. De quels éloges les amis de l'humanité ne ſont-ils pas redevables à votre commiſſion, qui, pénétrée, par ſon propre ſentiment, de la liberté de l'homme, vous a propoſé d'annuller toutes les dettes contractées pour achat de noirs ! Ce fut la Convention nationale qui, la première, eut le courage de s'affranchir de préjugés atroces, de rendre à ſa dignité primitive une portion de l'eſpèce humaine, & de détruire, par la loi du 16 pluviôſe an 2, l'infame trafic que l'on en faſoit auparavant. Pour ma part, j'aime à lui payer le tribut de reconnoiſſance qu'elle mérite par cet article de philanthropie, qui l'immortaliſe autant que ſes autres travaux.

Vous ne démentirez point, citoyens collègues, les eſ-

pérances flatteuses que mes compatriotes ont conçues de votre sagesse & de votre humanité.

Vous suivrez aussi l'exemple touchant qui vous a été transmis par les fondateurs de la république. Plein de confiance en votre justice, j'aime à croire que vous voterez avec moi en faveur de la résolution qui vous est présentée par votre commission.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Brumaire an 7.